



Préparation à l'Habilitation Électrique du personnel électricien BT B1 B1V, BE Essai, BE Mesurage, BE Vérification, chargé de travaux B2, B2V, BR, BC, BP

Objectifs principaux	Connaître les dangers de l'électricité, les distances et les zones d'environnement ; Connaître les limites des opérations d'ordre électrique en présence de pièces nues sous tension ; Connaître les titres d'habilitation et le rôle de chacun ; Connaître les séquences de la mise en sécurité d'un circuit et la VAT.
Objectifs pédagogiques	Préparation à l'Habilitation Électrique selon la NF C 18-510. Savoir se déplacer, travailler dans cet environnement et réagir en cas d'accident ou d'incendie.
Public	Personnels électriciens chargés d'assurer des opérations d'entretien et de dépannage ou des travaux sur des installations électriques.
Durée de la formation	21.00 Heures 1 ^{er} jour 09H00-12H30 / 14H00-17H00 / 2 ^{ème} jour 09H00-12H30 / 14H00-17H00 3 ^{ème} 09H00-12H30 / 14H00-17H00
Séquence synchrone ou asynchrone	Présentiel
Prérequis	Comprendre la langue française / Avoir des compétences techniques en électricité.
Moyens Pédagogiques	Vidéoprojecteur - Supports vidéo. Exercices théoriques en salle. Application pratique. Livret pédagogique.
Critères de réussite et certification	Le formateur effectue une évaluation des connaissances et acquis à la fin de la formation. Test théorique : QCM / Test pratique : Mise en situation
Nombre de participants	1 à 12 Candidats
Lieu	Présentiel ou en intra-établissement

Objectifs spécifiques

Références réglementaires de la NF C 18-510

Programme de la formation

21 heures

NOTIONS D'ÉLECTRICITÉ

Grandeurs électriques, courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu.

RISQUES ÉLECTRIQUES

Électrisation, électrocution, brûlure, incendie et explosion,

Risques liés à l'utilisation et la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.

DOMAINES DE TENSION ET HABILITATIONS

Zones d'environnement et limites, principes et définitions des symboles d'habilitation et des opérations associées.





Préparation à l'Habilitation Électrique du personnel électricien BT B1 B1V, BE Essai, BE Mesurage, BE Vérification, chargé de travaux B2, B2V, BR, BC, BP

MOYENS DE PRÉVENTION

Principes généraux de prévention, Séquences de la mise en sécurité d'un circuit et
VAT, Prescriptions associées aux zones de travail,
Protections collectives, EPI.

SECOURS

Conduite à tenir en cas d'accident corporel, en cas d'incendie dans un environnement électrique.

Chargé d'intervention BR :

Savoir réaliser un dépannage avec nécessité de consignation,
Savoir réaliser une connexion, déconnexion et une pose de nappe.
Exécutant B1, B1V, BE Essai et Chargé de travaux B2, B2V :
Savoir appliquer la prévention du risque électrique en BT,
Savoir préparer et assurer la direction de travaux confiés à des exécutants,
Savoir réaliser une deuxième étape de consignation en BT.

Consignation BC :

Savoir assurer la consignation en une étape en BT,
Savoir rédiger les documents nécessaires en BT.

BE Mesurage – BE Vérification

Savoir réaliser des mesurages de grandeurs électriques ou non électriques, des vérifications initiales ou
périodiques d'installations en BT.
Réaliser en toute sécurité les opérations liées aux plates-formes d'essai en BT.
Respecter les consignes du chargé d'exploitation électrique et des prescriptions des essais en BT.
Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des essais en BT.
Rendre compte de ses activités.

MODULE CHARGÉ D'INTERVENTION BR :

Documents applicables dans le cadre des travaux hors tension,
Mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT,
Opérations de Consignation et documents associés.
PRATIQUE : Réaliser un dépannage avec nécessité de consignation, réaliser une connexion/ déconnexion
et pose de nappe.

MODULE EXÉCUTANT B1, B1V ET CHARGÉ DE TRAVAUX B2, B2V :

Différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique
Rôle du Chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique,
Prescriptions d'exécution des travaux, fonctions des matériels électriques,
Documents applicables dans le cadre des travaux hors tension en BT,
Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail.
PRATIQUE : Réaliser ou assurer un travail d'ordre électrique dans un local équipé d'installations
électriques avec les équipements de protection et outillages ou matériels électroportatifs.

MODULE CONSIGNATION BC :

Documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation et au chargé de travaux en BT,
PRATIQUE : Réaliser la consignation en une étape dans un local équipé d'installations électriques avec
les équipements de protection.

MODULE MESURAGE VÉRIFICATION :





Préparation à l'Habilitation Électrique du personnel électricien BT B1 B1V, BE Essai, BE Mesurage, BE Vérification, chargé de travaux B2, B2V, BR, BC, BP

Fonctions des matériels électriques BT, TBT.

Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux mesurages et vérifications.

Documents applicables dans le cadre des mesurages ou des vérifications ainsi que les autres documents.

Mesures de prévention à observer lors d'un mesurage et/ou d'une vérification.

PRATIQUE : Accomplir des mesurages électriques (intensité, tension, puissance, résistance de terre, continuité, isolement, alternatif et continu) et des vérifications électriques.

MODULE ESSAIS :

Les opérations d'essais.

La préparation des essais.

Le respect des consignes du chargé d'exploitation électrique et des prescriptions d'exécution des essais.

La rédaction des documents en BT.

PRATIQUE : Réaliser des essais seul ou à plusieurs en BT.

MODULE BP

Préparation à l'Habilitation Électrique du personnel électricien BT

B1 B1V, BE Essai, BE Mesurage, BE Vérification, chargé de travaux B2, B2V, BR, BC, BP

EPI

Le candidat devra être équipé d'une tenue de travail adaptée, d'une paire de Gants isolants adaptée à la tension, de Chaussures de sécurité, de Casque avec écran, d'une Perche, d'un Vérificateur d'Absence de Tension.

Attribution finale

Remise d'une Attestation de fin de formation au stagiaire.

Envoi d'un Avis d'Habilitation à l'employeur.

Validité 3 ans

